

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 16
Responsable de service : Stéphane DOUCINOT

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtizia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Sophie DESPRÈS, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Bertrand ÉLISE, M. Jacky DESSED, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Nadine NIVAULT, (donne procuration à Thierry LAMBERT)
Mme Frédérique COSTANTINI, (donne procuration Estelle QUERE)
M. Patrick ROBIN, (donne procuration à M. Gérard-François BOURNET)
Mme Agnès DE BRUYN, (donne procuration à Dominique GAUDIN)
M. Yan GENONET, (donne procuration à Mme Hélène RATA)
Mme Lisa TEIXEIRA, (donne procuration à Jacques GAREL)

Absent :

M. Arnaud LATREUILLE,

Secrétaire de séance : Mme Angéline GLUARD

Date de convocation	01/12/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	28

16. Gratuité exceptionnelle de l'adhésion annuelle visant à la promotion de la médiathèque Elsa Triolet selon critères

En 2023, la médiathèque Elsa Triolet fêtera son 35ème anniversaire. Dans ce cadre, le pôle communication, culture et événementiel prévoit durant toute l'année 2023 des opérations et animations visant à la promotion de l'équipement.

Dans ce cadre, il est proposé de prévoir plusieurs gratuités pour le tarif « Carte de proximité » (valable uniquement à la médiathèque Elsa Triolet). En effet, le tarif « Carte réseau » est décidé par la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), « Le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. »

Vu la délibération n°7 du conseil municipal du 11 avril 2019 fixant les tarifs pour la « Carte de proximité »

Considérant l'avis favorable de la commission « Culture et équipements culturels » en date du 18 octobre 2022.

Il est proposé les gratuités suivantes :

Période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 (inclus) :

GRATUITE - ADHESION ANNUELLE*1 MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET	
0€	Adhérente / adhérent ayant 35 ans en 2023 - né(e) en 1988*2
0€	Adhérente / adhérent ayant 2 x 35 ans (70 ans) en 2023 - né(e) en 1953*2

Chaque année :

GRATUITE - ADHESION ANNUELLE*1 MEDIATHEQUE ELSA TRIOLET	
0€	Nouve-l-le arrivan-t-e*2 et 3
0€	Membre/s du foyer (habitan-t-e-s à la même adresse) d'u-n-e adhéren-t-e ayant un abonnement payant qu'il soit « Carte de proximité » ou « Carte réseau » *4
0€	Mineurs et jeunes adultes scolarisés, demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minimas sociaux, titulaires de la CMU, étudiants boursiers sur critères sociaux hors université de La Rochelle, professionnels et intervenants des bibliothèques publiques dans le périmètre de la communauté d'agglomération de La Rochelle, étudiants inscrits à la bibliothèque universitaire de La Rochelle*4

Les dispositions relatives à la gratuité de la délibération n°7 du 11 avril 2019 sont abrogées et remplacées par les dispositions ci-avant.

*1 L'adhésion annuelle commence à la date de souscription (exemple : demande d'adhésion le 10 mars 2022 > abonnement valable jusqu'au 10 mars 2023)

*2 Sur présentation d'un justificatif : CNI ou Passeport

*3 Sur présentation d'un justificatif : ouverture d'une ligne téléphonique -y compris de téléphone mobile-, internet, eau, électricité, gaz, etc ou présentation d'un bail

*4 Sur présentation d'un justificatif adapté au critère d'éligibilité

Les tarifs de l'adhésion annuelle « Carte de proximité » restent inchangés cf délibération n°7 du 11 avril 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte les gratuités comme exposées ci-dessus, à compter du 1er janvier 2023

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Angéline GLUARD

Secrétaire de séance